

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 10 février 2010 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Robillard, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. André Bessette, conseiller*
- M^{me} Annie-Claude Lacombe, conseillère*
- M. François Racine, conseiller*

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- M^{me} Sylvie Brunet, greffière*
- M. Carl Lavoie, directeur général adjoint*

SUR CE :

2010-02-43

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-44

**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 13
JANVIER 2010 - ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 13 janvier 2010 tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-45

LISTES DES COMPTES À PAYER -
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 10 février 2010 :

*Registre des chèques émis (mois précédent) totalisant la somme de
84 011,94 \$;*

*Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme
de 183 677,81 \$;*

Liste des comptes à payer totalisant la somme de 1 313 453,18 \$;

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des
sommes dues à ces fournisseurs.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 501
AUX FINS DE RÉGLEMENTER LES
NORMES D'IMPLANTATION ET DE
SÉCURITÉ ENTOURANT LES PISCINES

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet qu'à une
prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement aux fins
de régler les normes d'implantation et de sécurité entourant les
piscines.*

AVIS DE MOTION...

CONCERNANT LES CENTRES DE LA
PETITE ENFANCE EN MILIEU FAMILIAL

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet qu'à une
prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement
concernant les centres de la petite enfance en milieu familial.*

Le 10 février 2010

2010-02-46

**RÈGLEMENT NUMÉRO 501-137 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS SUR
LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU
FAMILIAL - ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 501-137, modifiant le règlement de
zonage numéro 501 relativement aux dispositions sur les services de
garde en milieu familial.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-47

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 308 PROHIBANT
CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ -
ADOPTION**

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'approuver le règlement numéro 308-1, modifiant le règlement numéro
308, prohibant certains établissements de santé.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-48

**RÈGLEMENT NUMÉRO 620-1, MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 620,
CONCERNANT LA TARIFICATION DES
BIENS ET SERVICES**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

Le 10 février 2010

D'approuver le règlement numéro 620-1, modifiant le règlement numéro 620, concernant la tarification des biens et services.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-49

DEMANDE DE P.I.I.A. – DOMAINE DE LA PRUCHERAIE

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier 2010, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les modèles « Valérie et ses variantes » et « Pavillon avec garage » dans le Domaine de la Prucheraie;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation, sous réserve, du P.I.I.A. présenté;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard, appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe, et résolu

D'accepter la demande de P.I.I.A pour le modèle « Valérie et ses variantes » pour les phases 1, 2, 3, 4, 10 et 16 dans le Domaine de la Prucheraie.

D'accepter uniquement les modèles « Valérie avec garage » pour les phases 5, 8, 9, 11, 12, 13 ainsi que pour les lots 3 967 756, 3 985 438, 3 985 439, 3 985 440, 3 985 465 de la phase 15 dans le Domaine de la Prucheraie.

D'accepter le modèle « Pavillon avec garage et ses variantes » pour les phases 1 à 5 et 8 à 16 partout dans le projet Domaine de la Prucheraie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2991, RUE DU MIRAGE

a) Consultation

b) Décision

Le 10 février 2010

2010-02-50

*DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2991, RUE DU
MIRAGE*

CONSIDÉRANT QU'en date du 19 janvier 2010, le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande de dérogation mineure ayant pour objet de permettre un dégagement d'une hauteur de 2,25 mètres entre le plancher et le plafond uni d'un logement intergénérationnel, situé au sous-sol d'une résidence unifamiliale, alors que le règlement de zonage exige une hauteur de 2,30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande présentée;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au
2991, rue du Mirage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-51

*COURS DE FORMATION – SERVICE DE
L'URBANISME*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'autoriser l'inscription de monsieur Jean-François Lebrun, inspecteur des
bâtiments, à un cours de formation sur « La politique de protection des
rives, du littoral et des plaines inondables » offert par la Mutuelle des
municipalités du Québec, lequel se tiendra les 8 et 9 mars 2010.*

*Que ses dépenses lui soient remboursées sur présentation des pièces
justificatives à cet effet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-52

MAIRES SUPPLÉANTS - NOMINATION

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

Le 10 février 2010

De procéder à la nomination du maire suppléant de la façon suivante :

*M. Jean-Guy Lajeunesse pour les mois de mars à juin 2010;
M. Yves Legault pour les mois de juillet à octobre 2010;
M. André Bessette pour les mois de novembre et décembre 2010 ainsi que
janvier et février 2011;*

De nommer ceux-ci substitués de la mairesse à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-53

*SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE SECTION LOCALE 2804 –
LETTRE D'ENTENTE - SIGNATURE*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'entériner la signature de la lettre d'entente numéro 2010-01 intervenue
avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général adjoint à signer tous les
documents requis pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-54

REFONTE RÉGLEMENTAIRE

*CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la réglementation municipale à
jour;*

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

*D'autoriser le Service du greffe à procéder à la refonte des règlements
faisant l'objet d'amendements.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-55

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
DE DEUX-MONTAGNES – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO RT02-2009 -
APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement RT02-2009 ne peut être approuvé par le service juridique du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac approuve le règlement d'emprunt numéro RT02-2009 adopté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes le 21 septembre 2009 et décrétant une dépense de 4 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de vidange des boues des étangs aérés.

Que la dépense prévue au règlement soit plafonnée à 2 000 000 \$ compte tenu de l'offre de service de « NewAlta ».

Que la présente résolution soit transmise à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes aux fins de l'approbation du règlement RT02-2009 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 2009-11-419 à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-56

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
DE DEUX-MONTAGNES – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO RT03-2010 -
APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac approuve le règlement d'emprunt, numéro RT03-2010, adopté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes le 25 janvier 2010, et décrétant une dépense de 2 901 481 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des systèmes de ventilation et de remplacement des aérateurs de surface.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-57

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC -
RENOUVELLEMENT ADHÉSION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*De renouveler l'adhésion de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à l'Union
des municipalités du Québec, pour l'année 2010, le tout pour un montant
de 6 094,02 \$ plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-58

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
ASSISES ANNUELLES

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'autoriser les membres du conseil et le directeur général adjoint à
assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les
13, 14 et 15 mai 2010, au Centre des congrès de Québec.*

*De plus, que les dépenses encourues soient remboursées sur
présentation de pièces justificatives.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-59

TOURNOI DE GOLF DE LA MAIRESSE -
ÉDITION 2010

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac organise depuis
quelques années le « Tournoi de golf de la mairesse » qui permet de
recueillir des fonds pour des activités communautaires;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

Le 10 février 2010

D'autoriser la tenue du « Tournoi de golf de la mairesse, édition 2010 », le mardi 15 juin au Club de golf Deux-Montagnes.

D'autoriser la greffière à signer le contrat à intervenir entre le club de golf et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac afin de confirmer les modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-60

**CONTRÔLE ANIMALIER – OCTROI DU
CONTRAT**

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

*D'octroyer le contrat pour la patrouille et la cueillette des animaux à
« Patrouille Canine G.L. inc. » aux conditions et termes du contrat pour
l'année 2010.*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents
nécessaires pour donner effet à la présente résolution.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-61

**FIRME DE COMMUNICATION – OCTROI DU
CONTRAT**

*CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service datée du 25 novembre
2009;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des
communications;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

*D'octroyer à la firme « Dinamik, Textes et Images inc. » le contrat pour la
conception visuelle et la mise en page du bulletin municipal et du
calendrier annuel 2011, le tout suivant l'offre de service.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-62

**SITE INTERNET DE LA VILLE DE SAINTE-
MARTHE-SUR-LE-LAC – OCTROI DU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service datée du mois de décembre 2009;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'octroyer à la firme « Alpha Zéro » le contrat pour la conception visuelle, la programmation et l'intégration d'un nouveau site Internet, pour un montant de 15 750 \$ plus toutes taxes applicables, le tout suivant les recommandations de la responsable des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-63

**ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – OFFRE DE
SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT la présentation d'une offre de service pour la réalisation des événements suivants :

- *Fête des bénévoles;*
- *Fête nationale du Québec*
- *Fête de la famille;*
- *Fête du 50^e Anniversaire de la municipalité;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
et résolu*

D'autoriser l'embauche de madame Jasmine Beaulieu, sur une base contractuelle, pour la mise en place d'événements spéciaux, et ce, pour la période du 22 février au 20 août 2010, le tout pour un montant de 24 840 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-64

50^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ –
OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réaliser un album souvenir dans le cadre du 50^e anniversaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie « Archiv-Histo » en date du 5 février 2010;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu

D'accepter l'offre de service de la compagnie « Archiv-Histo » aux fins de la réalisation d'un album souvenir dans le cadre du 50^e anniversaire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et ce, pour un montant de 20 500 \$ plus toutes taxes applicables, lequel montant sera payable à même le budget du 50^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-65

FRAIS DE SCOLARITÉ - REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la politique de relations professionnelles à l'intention des cadres prévoit le remboursement de cours de perfectionnement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

D'autoriser le remboursement des frais de scolarité de la responsable des communications et des relations avec les citoyens, au montant de 858,98 \$, puisque celle-ci a satisfait aux exigences du programme suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-66

MOTION DE FÉLICITATIONS – AIDE
HUMANITAIRE EN HAÏTI

CONSIDÉRANT le déploiement d'équipes d'intervention à Haïti;

Le 10 février 2010

CONSIDÉRANT l'implication de plusieurs marthelacquois au sein d'équipes se rendant à Haïti dans le but de contribuer à l'aide humanitaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu unanimement*

D'adresser des félicitations à tous les marthelacquois qui s'impliquent et participent à cette mission humanitaire en Haïti.

ADOPTÉE

2010-02-67

*CERTIFICAT DE LOCALISATION – LOT 1
465 124 – OCTROI D'UN MANDAT*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-01-31 relativement à la vente du lot 1 465 124;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un certificat de localisation pour ledit lot aux fins de procéder à la vente de celui-ci;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

De mandater la firme « Labre & Associés » aux fins de procéder à la préparation d'un certificat de localisation pour le lot 1 465 124, le tout pour un montant de 475 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-68

*TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES -
APPUI*

CONSIDÉRANT les télévisions communautaires autonomes sont solidement implantées au Québec; qu'elles jouent un rôle essentiel au chapitre de la diversification de l'offre d'information et des moyens de communication dans les régions québécoises; qu'elles participent au développement à la fois social, culturel et économique des milieux où elles sont implantées;

CONSIDÉRANT QUE le canal communautaire est la seule fenêtre télévisuelle réelle sur le plan local; qu'il est le seul espace télévisuel à la portée des citoyens dans leur milieu;

Le 10 février 2010

CONSIDÉRANT l'importance du maintien de l'élément communautaire et d'un canal communautaire qui réserve une primauté de la programmation locale et d'accès;

CONSIDÉRANT QUE d'autres stations de télévision à vocation communautaire pourraient aussi voir le jour dans notre région;

CONSIDÉRANT l'importance pour chaque citoyen d'avoir accès à un traitement juste et équitable en ce qui concerne la qualité de l'information, il est essentiel que les différentes collectivités québécoises puissent conserver et avoir un accès accru à la programmation de leur télévision communautaire pour les informations locales dans le respect de ces collectivités;

CONSIDÉRANT QU'une programmation communautaire locale et d'accès accrue nécessite également un accroissement du financement de celle-ci;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

Que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac appuie fermement les démarches entreprises par la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec et notre télévision communautaire dans le cadre de l'examen du cadre politique de la télévision communautaire (Avis de consultation de radiodiffusion 2009-661) mis en place par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-69

**TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES –
AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Télévision des Basses-Laurentides est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a fait l'objet de deux (2) reportages;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de s'approprier le matériel qui promeut la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

D'accorder une aide financière au montant de 100 \$ à la Télévision des Basses-Laurentides pour l'obtention des copies des reportages sur la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-70

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES –
AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser certaines dépenses récurrentes pour lesquelles la trésorière ou l'assistante-trésorière ne peut attendre le dépôt mensuel de la liste des comptes à payer;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'autoriser la trésorière ou l'assistante-trésorière à effectuer les paiements hebdomadaires et/ou spécifiques suivants pour l'année civile 2010 :

- a) *toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages dus aux employés en vertu des conventions collectives, des contrats individuels de travail et de l'entente de travail des cadres;*
- b) *toutes les dépenses reliées à la rémunération et aux autres avantages autorisés dus aux membres du conseil;*
- c) *tous les frais d'intérêts sur emprunts temporaires et les remboursements de capital et intérêts inhérents sur obligations;*
- d) *toutes les sommes dues aux entreprises d'utilité publique;*
- e) *toutes les contributions dues par la Ville dont le budget a été approuvé :*
 - *à la Communauté Métropolitaine de Montréal;*
 - *à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes;*
 - *à l'Agence Métropolitaine de Transport;*
 - *au Conseil Intermunicipal de Transport;*
 - *aux régies intermunicipales auxquelles la Ville participe ainsi qu'aux fournitures de services conclues avec d'autres villes;*
 - *à l'Union des Municipalités du Québec;*
- f) *tous les remboursements de taxes, dépôts, activités de loisirs payables aux citoyens ou qui furent payés en trop;*
- g) *tous les frais d'activités autofinancées;*
- h) *toutes les sommes reliées aux assurances générales de la Ville;*
- i) *les dépenses spécifiques suivantes :*
 - *fournisseurs de café, lait, eau;*
 - *téléphones cellulaires;*
 - *remboursement de petites caisses;*

Le 10 février 2010

- j) *toutes dépenses ou ententes préalablement approuvées par résolution du conseil;*

Qu'une liste des dépenses incompressibles soit fournie mensuellement au conseil.

Que l'autorisation accordée, par la présente, à la trésorière ou à l'assistante-trésorière, de payer les contributions, cotisations et dépenses prévues aux paragraphes ci-haut mentionnés, se limite aux crédits prévus pour ces mêmes dépenses au niveau des prévisions budgétaires de l'année en cours. En cas de dépassement des prévisions budgétaires, seule la directrice générale peut en autoriser le paiement et en fournir un compte rendu au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-71

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dépenses engagées en 2009 n'ont pas été compensées et devront être transférées pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'ont pas été prévues au budget 2010;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'autoriser l'appropriation du surplus pour un montant de 43 100 \$, lequel montant sera réparti selon les recommandations de la trésorière en date du 1^{er} février 2010.

D'autoriser la trésorière à effectuer tous les transferts budgétaires nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-72

FONDS COMMUNAUTAIRE - TRANSFERT

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées au tournoi de golf annuel de la mairesse servent à venir en aide à certains organismes;

En conséquence :

Le 10 février 2010

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'autoriser la trésorière à transférer annuellement, au fonds
communautaire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le solde des
sommes non distribuées provenant du tournoi de la mairesse.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-73

**PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA –
DEMANDE DE SUBVENTION**

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

*D'autoriser le directeur général adjoint à présenter et signer une demande
de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada »
pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2010, et ce, pour les
différents services de la municipalité.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-74

**PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN
LOISIR POUR LES PERSONNES AYANT
UNE DÉFICIENCE - DEMANDE DE
FINANCEMENT**

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

*D'autoriser le directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-
Lac à formuler une demande de financement dans le cadre du
« Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une
déficiência 2010-2011 ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-75

*POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES – PRÊT
DE SALLE*

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle reçue de professeurs de musique de la Polyvalente Deux-Montagnes relativement au concours musical « Festival Héritage »;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu*

D'autoriser le prêt d'une salle du centre communautaire, et ce à titre gratuit, pour la tenue d'une soirée de levée de fonds de type « casino », aux fins de pourvoir aux dépenses que nécessitent le projet parascolaire « Festival Héritage » qui se tiendra à Orlando en avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-76

*CLUB DE PÉTANQUE « LES AMIS DE STE-
MARTHE » - AIDE FINANCIÈRE*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le club de pétanque « Les Amis de Sainte-Marthe »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'accorder une aide financière au montant de 400 \$ au club de pétanque « Les Amis de Sainte-Marthe ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-77

PROGRAMME D'ACTIVITÉS -
REMBOURSEMENTS

CONSIDÉRANT les rapports soumis par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire concernant les demandes de remboursement pour les différents programme d'activités;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par la conseillère André Bessette,
et résolu*

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder aux remboursements, le tout suivant les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 4 et du 8 février 2010, le tout pour un montant de 1 338 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-78

ENTENTE DE FILTRAGE – AUTORISATION
DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les rôles et les responsabilités de l'employeur et du corps de police quant à la vérification des empêchements des candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un représentant dûment autorisé pour agir auprès du corps de police;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu*

De désigner la greffière à titre de représentante de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour agir auprès du Service de police régionale de Deux-Montagnes.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente sur le filtrage des candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-79

RÉHABILITATION DE LA STATION DE
POMPAGE LAURIN – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour la réhabilitation de la station de pompage située sur la rue Laurin;

Procès-verbal de
correction pour
le montant
169 680 \$

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de l'ingénieure de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
et résolu

D'octroyer le contrat pour la réhabilitation de la station de pompage de la rue Laurin à la compagnie « Construction F.J.L. inc. » le tout pour un montant de 168 680 \$, plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme, lequel montant sera financé à même le règlement numéro 604.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-80

ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES
PATINOIRES ET DES AIRES DE SERVICES
MUNICIPAUX - MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 2009-10-369

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu

De modifier la résolution numéro 2009-10-369 de la façon suivante :

« De reconduire le contrat pour l'entretien et le déneigement des patinoires et des aires de services municipaux, pour la saison hivernale 2009-2010, à « Déneigement Éric Vaillancourt » pour un montant de 20 309, 07 \$ plus toutes taxes applicables, celui-ci ayant été le plus bas soumissionnaire conforme. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 10 février 2010

2010-02-81

*CESSION DE RUES ET CRÉATION D'UNE
SERVITUDE PAR 166355 CANADA INC. EN
FAVEUR DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-
SUR-LE-LAC – LES BOISÉS DU LAC -
SECTEUR DES PINS*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

*D'accepter la cession de « 166355 Canada inc. » en faveur de la Ville de
Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui comprend le fonds de rue et les
infrastructures, des lots suivants :*

- *Lot 3 775 855 : rue de l'Orchidée et rue des Fleurs*
- *Lot 3 775 856 : servitude TMQ et égout sanitaire*

*D'obtenir, en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, une servitude
réelle et perpétuelle de passage d'infrastructure de réseau d'égout pluvial
aux fins d'installation, d'entretien et de remplacement, et ce, sur les lots
suivants :*

- *lots 3 775 835 et 3 775 836 (entre la 29^e Avenue et les arrières lots
de la rue de l'Orchidée)*

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents
nécessaires pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-82

*TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA DIGUE –
SECTEUR DE LA FRAYÈRE - OCTROI D'UN
MANDAT*

*CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme « Consultants Ropars
inc. » en regard des réparations d'urgence de la digue;*

*CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieure à la Ville de Sainte-
Marthe-sur-le-Lac;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

*D'octroyer un mandat à la firme « Consultants Ropars inc. » pour
l'obtention d'un complément d'informations techniques aux fins d'obtenir le*

Le 10 février 2010

certificat d'autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'Environnement, pour effectuer les travaux de réparation d'urgence de la digue dans le secteur de la Frayère, et ce, pour un montant n'excédant pas 6 000 \$ plus toutes taxes applicables, lequel montant sera payé à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-83

*TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA DIGUE –
SECTEUR DE LA FRAYÈRE – OCTROI D'UN
CONTRAT*

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour les travaux de réparation de la digue dans le secteur de la Frayère;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de monsieur Nicolas Samson, ingénieur pour la firme « BSA, Groupe Conseil », en date du 2 février 2010;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'octroyer le contrat pour les travaux de réparation de la digue, dans le secteur de la Frayère, à la compagnie « 9129-6558 Québec inc. (David Riddell Excavation Transport) » le tout pour un montant de 161 230 \$, plus toutes taxes applicables, lequel montant sera payable à même le surplus accumulé non affecté.

Que le tout est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-84

*RÉHABILITATION DE LA STATION DE
POMPAGE DE LA 30^E AVENUE –
SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI
D'UN MANDAT*

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme « Dessau » en regard de la surveillance des travaux pour le projet de réhabilitation de la station de pompage de la 30^e Avenue;

Le 10 février 2010

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieure à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller André Bessette,
et résolu*

D'octroyer un mandat à la firme « Dessau » pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation de la station de pompage de la 30^e Avenue, le tout pour un montant de 19 675 \$ plus toutes taxes applicables, lequel montant sera payable à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-85

*BOULEVARD DES PROMENADES –
CIRCULATION ET AMÉNAGEMENT –
OCTROI D'UN MANDAT*

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Cima + » en date du 5 février 2010;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

De mandater la firme « Cima + » aux fins de réaliser une étude de circulation et d'aménagement sur le boulevard des Promenades, le tout suivant leur offre de service, et ce, pour un montant de 8 900 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-02-86

*MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR
RÉMI BINETTE*

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement exceptionnels dont monsieur Rémi Binette a fait preuve au cours de sa longue et fructueuse carrière à titre de journaliste;

CONSIDÉRANT que monsieur Binette assiste ce soir à sa dernière séance à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

Le 10 février 2010

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
et résolu unanimement*

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adresse une motion de félicitations et de remerciements à monsieur Rémi Binette pour le dévouement remarquable qu'il a démontré au cours des 48 dernières années dans sa carrière de journaliste. Les membres du conseil lui souhaite une belle et bonne retraite.

ADOPTÉE

DÉPÔTS

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2010.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Janvier 2010.

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – Janvier 2010.

Dépôt du rapport du directeur général adjoint concernant la signature de contrats.

Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement 619.

Dépôt du rapport du directeur général adjoint concernant l'embauche de personnel temporaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

Le 10 février 2010

2010-02-87

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller François Racine,
et résolu*

De lever la séance à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 10 février 2010